

Image not found or type unknown



Nouvelles disposition portabilité de la prévoyance collective

Par **Backstage Conseil tourism**, le **07/10/2009** à **00:37**

De nouvelles dispositions concernant relatives à la portabilité de la prévoyances collectives semblent applicables pour les entreprises à compter du 1e juillet 2009.

Est il ^possible d'avoir une synthèse explicative précises sur les modalités d'application de ces dispositions.

Toutes les entreprises sont-elles concernées ?

Merci pour vos explications.